

DEPARTEMENT

Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT

Montreuil-sur-Mer

CANTON

Fruges

COMMUNE DE CANLERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 13 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize février à dix heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de CANLERS, sous la présidence de Monsieur Laurent FOURRIQUET, Maire de CANLERS, dûment convoqués le six février 2021.

SOUS-PREFECTURE

17.FEV.2021

02170 MONTREUIL-SUR-MER

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Suffrages exprimés : 10

POUR : 07

CONTRE : 0

Absentions : 03

Présents : Mesdames Carole DACQUIN, Florence BUISSON, Christiane DECONINCK, Mireille HAMIDI, Nathalie LEICHT, et Messieurs Matthieu MAGNIER, Laurent FOURRIQUET, Pascal BIGAND, Marnix INGELAERE, Emmanuel BECART

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Absent(s) excusé(s) : Monsieur DESMONS Maxime

Secrétaire de séance : Madame Florence BUISSON

N°03/21

Objet : Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique relative au parc éolien de la LYS de Lisbourg

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'enquête publique concernant la construction et l'exploitation d'un parc éolien de la LYS de la société ENERTRAG TERNOIS LISBOURG S.C.S à Lisbourg.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet de parc éolien. L'enquête publique relative à l'objet de la présente délibération a lieu du 1^{er} février au 05 mars 2021.

Il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur le projet éolien dès l'ouverture de l'enquête publique et dans le délai maximal de quinze jours après la date de clôture de l'enquête publique, conformément à l'article 9 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique du Préfet du Pas-de-Calais du 12 octobre 2020.

Monsieur le Maire détaille les caractéristiques du projet de parc éolien de la LYS, qui comprend sept éoliennes (aérogénérateurs) et trois postes de livraison (hauteur maximale de 135 mètres, puissance unitaire installée de 2,2 MW soit 15,4 MW au total) et qui doit être implanté sur le territoire de la commune de Lisbourg (Pas-de-Calais).

Les membres du Conseil Municipal échangent et débattent puis procèdent au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, déclare être favorable à l'implantation du parc éolien de la ENERTRAG TERNOIS LISBOURG S.C.S sur le territoire de la commune de Lisbourg, à raison de 7 voix pour, 0 contre et 3 abstention.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en compte tenu de sa transmission à la Préfecture le



REÇU LE et délibéré en séance, le 13/02/2021
Pour extrait certifié conforme,

17.FEV.2021

SOUS-PREFECTURE

DE MONTREUIL-SUR-MER

Le Maire,

Laurent FOURRIQUET

